

MODALITÉS DU SCRUTIN DU MARDI 6 DÉCEMBRE 2005

En cas de problème ou de doute,
vous pouvez appeler la section
académique du SNES :

• au 01 44 75 13 84
Télécopie : 01 44 75 13 81
e-mail : S3ver@snes.edu

I - Vous votez le jour du scrutin dans l'établissement 9 h - 17 h

1. avant d'entrer dans

l'isoloir
prendre le matériel de vote
fourni par l'administration

- prenez un exemplaire de chacun des bulletins de vote (CAPA bulletin bleu clair, CAPN bulletin blanc)
- prenez une enveloppe vierge n°1 de chaque couleur (CAPA enveloppe bleue, CAPN enveloppe blanche)
- prenez une enveloppe pré-imprimée n° 2 de chaque couleur (CAPA enveloppe bleue, CAPN enveloppe blanche)

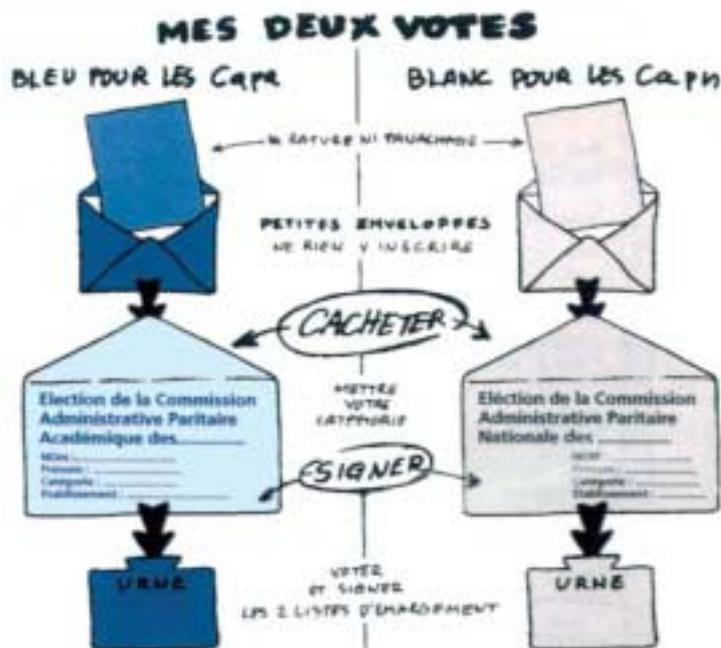
2. dans l'isoloir

Pour chaque élection (CAPA et CAPN)

- insérer votre bulletin dans l'enveloppe vierge de même couleur, sans la cacheter
- ensuite, insérez cette dernière dans l'enveloppe pré-imprimée (CAPA et CAPN selon le vote). Surtout ne pas « inverser » l'enveloppe pré-imprimée CAPA et l'enveloppe pré-imprimée CAPN
- cachez l'enveloppe
- écrivez lisiblement :
 - ◆ votre nom suivi de votre nom de jeune fille,
 - ◆ votre prénom,
 - ◆ votre corps (certifié, agrégé...)
 - ◆ votre établissement d'affectation
- **signez cette enveloppe.**

3. devant les urnes

avant d'insérer vos enveloppes pré-imprimées n° 2 dans les urnes correspondantes
émarger la liste électorale pour la CAPA et la liste pour la CAPN.
En tout 2 signatures (sauf si vous êtes PEGC ou Mi SE 1 signature).



ATTENTION !!

- ☞ enveloppe n° 2 non cachetée
 - ☞ enveloppe n° 2 non signée
 - ☞ liste d'émargement non signée
 - ☞ inversion enveloppes n° 2 CAPA et CAPN
- = VOTE ANNULÉ

II - le vote par correspondance

**Si vous ne pouvez pas être présent
dans votre établissement
le jour du scrutin .
VOTEZ PAR
CORRESPONDANCE !**

Faites en la demande par écrit à votre chef d'établissement qui vous remettra le matériel de vote (Voir ci-dessus) et une 3^{ème} enveloppe pré affranchie par l'administration

- Disposez dans cette 3^{ème} enveloppe la ou les enveloppe(s) de vote pré imprimée(s) (n°2) qui contiennent votre (vos) vote(s).
- Adressez l'enveloppe n°3 pré-affranchie et portez la mention « élections, ne pas ouvrir », au président de la section de vote

(votre établissement d'affectation ou de rattachement).

Votre enveloppe postée doit parvenir à la section de vote au plus tard

le **MARDI 6 DECEMBRE 2005**
AVANT 17h00.

La prudence est de rigueur : un courrier peut mettre plusieurs jours avant d'arriver à destination. N'attendez pas le dernier moment pour voter.

« Attention votre enveloppe pré affranchie n° 3 doit être adressée à la section de vote (votre établissement) et nulle part ailleurs »

Votre situation

I - Vous êtes :

- Titulaire, à plein temps ou à temps partiel
- En activité, affecté ministériellement ou rectoralement dans un établissement, en congé maladie ou en congé de maternité.

Vous votez dans l'établissement où vous êtes installé(e).

II - Vous êtes :

- Titulaire remplaçant sur zone

Vous votez dans l'établissement où vous êtes rattaché(e).